



FRANCE DRESSAGE

REGLEMENT LABEL FRANCE DRESSAGE 2018

Période de validité : du 01/01/2018 au 31/12/2018

FRANCE DRESSAGE, est une association qui a pour objet de :

- *Promouvoir et développer l'élevage en France de chevaux et de poneys de sport destinés à la discipline du dressage*
- *Fédérer l'ensemble des acteurs socio-professionnels de la filière Jeunes Chevaux de Dressage (Eleveurs, cavaliers, juges, propriétaires), afin de défendre leurs intérêts auprès du Ministère de l'agriculture, de l'IFCE, au sein des organismes représentatifs et de toutes instances concernées par l'élevage du cheval de Dressage.*

(Extrait des statuts de France Dressage)

Ses actions consisteront à :

- Faire toutes propositions de nature à améliorer la réglementation en matière de sélection d'élevage et de concours de jeunes chevaux/ poneys.
- Organiser directement ou indirectement toutes manifestations de promotion ou de communication.
- Apporter aux éleveurs un service de conseils et de formation.
- Participer au développement d'actions visant pour les éleveurs à commercialiser leurs produits.

I - Dispositions générales des épreuves d'élevage

Les épreuves d'élevage organisées par France Dressage ont plusieurs objectifs :

- Sélectionner des chevaux et poneys sur des critères spécifiques pour la discipline du dressage de compétition
- Mettre en valeur les meilleurs sujets
- Attribuer des labels aux meilleurs reproducteurs mâles et femelles
- Inciter à la préparation du jeune cheval ou poney afin de faciliter sa commercialisation
- Promouvoir l'élevage des chevaux et poneys de dressage nés en France

II - Labellisation des poulinières

La labellisation DRESSAGE concerne les juments ou les ponettes inscrites dans un Stud-book reconnu par l'Union européenne, ou OC avec des origines connues jusqu'à la 3ème génération minimum.

Le LABEL DRESSAGE est attribué aux poulinières présentant des critères de modèles et allures, et/ou présentant des aptitudes sportives, en vue de la production de chevaux de sport dans la discipline de dressage.

Le LABEL DRESSAGE permet à une poulinière cheval, après demande auprès du stud-book Selle Français, de devenir facteur de Selle Français, sans avoir à être présentée à une commission de juges Selle Français.

Ses produits, issus d'un croisement avec étalon Selle Français ou facteur de Selle Français, pourront alors être inscrits au Stud-book Selle Français.

Les foals issus d'un ou deux parents Labellisés sont qualifiés d'office pour les championnats de France des foals. Pour les foals issus d'un seul parent labellisé, il est conseillé aux éleveurs de les présenter à un juge France Dressage, pour avoir son avis, avant de les présenter aux Championnats de France.

Le LABEL DRESSAGE des poulinières peut être obtenu de la manière suivante :

1. Obtention du LABEL DRESSAGE par présentation des poulinières :

Dans le cadre des concours organisés par France Dressage, dans lesquels au moins un juge France Dressage est présent :

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site www.france-dressage.org. Le droit d'engagement est de 50€.

Il est à envoyer, obligatoirement accompagné de la photocopie du livret, de la photocopie de la carte de propriétaires et du chèque établi à l'ordre de France Dressage, au secrétariat de France Dressage au plus tard 10 jours avant le concours.

Le calendrier des concours sera établi au fur et à mesure que les organisateurs fourniront leurs dates et il sera disponible sur le site www.france-dressage.org. FRANCE DRESSAGE se réserve le droit d'annuler ces concours en cas de nombre insuffisant de participants.

Dans le cadre d'une demande de labellisation par le déplacement d'un juge chez un éleveur :

Le bulletin d'engagement spécifique est disponible sur le site www.france-dressage.org. Le droit d'engagement est de 50 € par poulinière présentée.

Il est à envoyer, obligatoirement accompagné du chèque établi à l'ordre de France Dressage, au secrétariat 10 jours avant le déplacement du juge. A réception de ce bulletin, un devis des frais de déplacement du juge sera adressé à l'éleveur, qui devra l'accepter par écrit avant le jour de la présentation. Les frais de déplacement seront à acquitter par l'éleveur directement au juge le jour de la présentation.

Pour ce type de labellisation, et pour toutes les poulinières, la présentation se déroule obligatoirement en deux temps :

- Examen en main à l'arrêt : modèle et aplombs.
- Examen au pas et au trot en ligne et en triangle ou en liberté

Les critères de jugement des poulinières insistent sur la locomotion, l'orientation générale.

Dans le jugement final sera pris en compte la production de la poulinière (les performances des produits, poulain sous la mère).

Le jugement sera effectué selon la grille de notation de FRANCE DRESSAGE et un double du protocole du ou des poulinières Labellisées, devra être adressé à FRANCE DRESSAGE.

2. Obtention du LABEL DRESSAGE sur dossier :

- Les juments de 2 et 3 ans, présentées lors de la finale nationale de France Dressage, et primées « Excellent », pourront obtenir le LABEL DRESSAGE.
- Les juments de 4, 5 et 6 ans, présentées au Championnat de France de Dressage des jeunes chevaux, et primées « Excellent » à la finale, pourront obtenir le LABEL DRESSAGE.
- Les juments ayant obtenu un indice de Dressage (IDR) lors de leur carrière sportive supérieur à 130, pourront obtenir le LABEL DRESSAGE.
- Les poulinières ayant eu **deux** produits primés « Excellent » lors d'une finale nationale de Dressage ou ayant obtenu des indices de Dressage supérieurs à 130, pourront obtenir le LABEL DRESSAGE.

La demande sera à faire au secrétariat de FRANCE DRESSAGE. Le dossier sera examiné et, après vérification des documents demandés (photocopie du livret, de la carte de propriétaire, du protocole, des attestations d'indice,...), le Label pourra être attribué.

Les frais de demande d'obtention du LABEL DRESSAGE sur dossier sont de 50 €, le règlement est à joindre à la demande.

Dans tous les cas, pour qu'une poulinière puisse être labellisée, les propriétaires devront être membre de France Dressage et à jour de leur cotisation.

La mention « Labellisée Dressage » sera matérialisée par un certificat délivré au propriétaire de la jument. Cette certification est définitive.

III. Labellisation des Etalons

Le LABEL DRESSAGE est attribué aux étalons présentant des critères de modèles et allures, et/ou présentant des aptitudes sportives, jugés améliorateurs de la production de chevaux de sport en France pour la discipline de dressage.

Le LABEL DRESSAGE des étalons peut être obtenu par présentation des étalons à la Grande Semaine ou sur dossier :

1. Obtention du LABEL DRESSAGE par présentation des étalons :

La présentation des candidats au Label Dressage a lieu lors de la Grande Semaine du Dressage à Saumur. La labellisation des étalons concerne les chevaux et poneys mâles, de 2 ans et plus, inscrits dans un Stud-book reconnu par l'Union européenne.

Pour les étalons qui ne sont pas encore autorisés à produire lors de l'attribution du Label Dressage, celui-ci sera définitivement attribué lorsque le candidat étalon aura obtenu son autorisation à produire dans un Stud-book.

La présentation des candidats étalon au Label Dressage consiste :

- Examen en main, et/ou en liberté, du pas et du trot (galop pour les 2 et 3 ans) (guêtres aux antérieurs de couleur blanche autorisées)
- Examen **du modèle** en main à l'arrêt (conformation, aplombs... les protections ne sont pas autorisées.)
- Examen monté aux trois allures (sauf pour les 2 ans): pas, trot, galop.

Cas particuliers :

- **Pour les candidats étalons participant à une épreuve finale 4, 5 ou 6 ans lors de la grande semaine** : (et à la demande du propriétaire) la présentation pourra être effectuée lors de cette épreuve. Après communication de l'horaire de passage par le propriétaire au secrétariat de France Dressage, un jury France Dressage se rendra sur place pour examiner le candidat au Label Dressage lors de son épreuve montée. Il sera examiné au modèle, dessellé, en main à l'arrêt, à l'issue de cette épreuve.
- **Pour les candidats étalons de 2 ans**, ne participant pas à l'épreuve des 2 ans mâles, ils seront examinés à l'issue de cette épreuve.

Le formulaire d'engagement est disponible sur le site www.france-dressage.org et est à adresser au secrétariat de FRANCE DRESSAGE, accompagné du montant de l'engagement : 50 €. Tout engagement non accompagné du règlement ne pourra être pris en compte.

La clôture des engagements est fixée au lundi 4 septembre 2017. Les engagements tardifs seront possibles jusqu'au 11 septembre 2016, mais le montant des engagements sera du triple du montant initial. Passé cette date plus aucun engagement ne sera accepté.

Les frais d'obtention du LABEL DRESSAGE, comprenant la première année de promotion sont de 250 €. Ils seront à acquitter dès le jour de l'obtention du LABEL.

Obtention du LABEL DRESSAGE sur dossier :

Afin de pouvoir offrir un plus large choix d'étalons labellisés, il est possible de demander la labellisation d'un étalon sur dossier.

Pour qu'un étalon soit labellisé, il devra être autorisé à produire dans un Stud-book reconnu par l'Union européenne, il devra répondre à des critères de performances sportives ou d'élevage, permettant d'attester de sa capacité d'être améliorateur pour la discipline du Dressage en France.

Critères pour les étalons **chevaux :**

- Avoir été classé dans les 8 premiers d'une épreuve Grand Prix.
- Et/ou avoir obtenu un indice de Dressage (IDR) lors de sa carrière sportive supérieur ou égal à 140.
- Et/ou avoir 4 produits classés au moins « Excellent » dans une épreuve finale d'un championnat national jeunes chevaux de 4, 5 ou 6 ans.
- Et /ou avoir 2 produits figurant ou ayant figuré dans les 2.000 premiers du classement mondial WBFSH.
- Et/ou avoir terminé dans les 3 premiers d'un championnat national d'étalon, à l'issue du testage.
- Et/ou avoir terminé dans les 10 premiers de la finale d'un championnat du monde des jeunes chevaux.

Critères pour les étalons **poneys :**

- Médaillés au Championnat d'Europe Dressage,
- Et /ou dans le Top Ten par les résultats de leurs produits,
- Et/ou les 5 premiers des concours étalons dressage
- Et/ou avoir obtenu un indice de Dressage (IDR) lors de leur carrière sportive supérieur ou égal à 140
- Et/ou avoir 2 produits classés au moins Excellent dans l'épreuve finale d'un championnat national jeunes chevaux de 4,5 ou 6 ans

En plus de ces critères, le candidat au Label devra être présenté à un juge France Dressage référent, mandaté par France Dressage. Un protocole spécifique sera rempli par le juge et une vidéo de l'étalon aux 3 allures seront jointe au dossier. Les frais de présentation au juge seront à la charge du propriétaire de l'étalon.

Le dossier complet sera examiné par le Conseil d'Administration de France Dressage qui statuera sur l'attribution de la Labellisation.

Un étalon n'ayant pas obtenu le Label sur dossier pourra à nouveau être présenté devant le jury, lors de la Grande Semaine de Saumur pour l'obtention de celui-ci.

Les frais d'obtention du LABEL DRESSAGE sur dossier, comprenant la première année de promotion sont de 250 €. Le chèque devra impérativement être joint au dossier, en cas de refus de la commission, le chèque sera retourné au propriétaire.

Les étalons labellisés bénéficient de la campagne annuelle de promotion des étalons labellisés de France Dressage, qui consiste en :

- Fiche étalon sur le site www.france-dressage.org
- Parution dans le catalogue des étalons Labellisés
- Promotion sur Facebook
- Affichage lors de la grande semaine

La première année de promotion comprenant l'obtention du Label est de 250 €

La promotion annuelle de l'étalon 2017 est de 100 € (à renouveler chaque année)

Pour qu'un étalon puisse être labellisé, les propriétaires devront être membre de France Dressage et à jour de leur cotisation.

IV. Dispositions générales

- Le Président du jury reste souverain pour prendre toute décision ? y compris l'exclusion pendant le concours en cas d'attitudes déplacées du propriétaire, cavalier, présentateurs ou autres.
- Pour le concours National les chevaux et poneys seront présentés par des personnes en **tenue blanche** (chemise, pantalon), ou polo France Dressage (à vendre au secrétariat de la Grande Semaine) et pantalon blanc. Sur tous les autres concours une tenue correcte est exigée.
- Les personnes qui présentent les chevaux et poneys seront au nombre de 2 maximum.
- Sur tous les concours les poneys pourront être toisés.
- Les propriétaires ou leurs représentants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

Epreuves montées :

Les cavaliers devront avoir une licence FFE pratiquant à jour. Le cavalier devra être en tenue de concours ou en tenue d'équitation avec bombe ou casque de protection obligatoire.

Les chevaux et les poneys devront être présentés en filet simple, le port d'éperons est autorisé.

Les muserolles devront être raisonnablement ajustées, le commissaire au paddock vérifiera, la cravache est autorisée elle ne devra pas excéder une longueur de 110 cm.

Pour la présentation des étalons montés les guêtres ou bandes blanches sont autorisées.

Les réservations de boxes seront à faire directement auprès de l'ENE et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées.

L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.